

actualités / 02

la qualité architecturale / 04

l'accessibilité  
des bâtiments et  
espaces publics / 08

la maison de la nature  
à Montenach / 10

Reconnaître que la qualité de l'environnement bâti participe au bien être de la vie en société, c'est admettre que l'architecture appartient à l'univers des valeurs collectives. Porteuse d'une identité, elle s'inscrit dans le temps et constitue notre héritage culturel commun.

Tel est le sens de la résolution du Conseil de l'Union Européenne du 12 février 2001 sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural qui affirme que l'architecture est un élément fondamental de la culture et du cadre de vie.

Dans cette même conviction, à l'occasion de ses conclusions du 28 novembre 2008 relatives à l'architecture: contribution de la culture au développement durable, le Conseil invite les Etats membres à s'attacher à ce que l'architecture joue un rôle de synthèse et d'innovation dans le processus de développement durable, et ce dès la phase de conception d'un projet.

Si la Loi sur l'architecture de 1977 qui déclare l'architecture comme d'intérêt public est à cet égard en harmonie avec les réflexions européennes, elle n'est pas constitutive d'une politique globale de promotion de l'architecture, laquelle doit par essence couvrir la transversalité de l'architecture concernée par les mutations de la société.

L'actualité, avec les recommandations du rapport Bloche issu de la mission sur la création architecturale, les Universités de l'architecture organisées par l'Ordre des Architectes, le projet de Loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine témoignent à la fois du rôle majeur de l'architecture, de la fragilité des acquis et de la nécessité de fonder plus encore sa reconnaissance et sa place dans les politiques publiques.

De même, si l'architecture est l'aboutissement d'actes de créations conduits par des concepteurs, la commande confère aux maîtres de l'ouvrage une fonction essentielle, en particulier les commanditaires publics dont l'action par l'exemple est primordiale.

C'est pourquoi il est nécessaire de promouvoir et diffuser des pratiques qui remettent au centre de l'acte de bâtir les valeurs sensibles essentielles à toute création. Le CAUE s'attache à sensibiliser les élèves à un regard sur l'architecture, car cela contribue à former les nouvelles générations d'élus, de clients, de promoteurs et de constructeurs qui, demain, regarderont autrement nos rues, nos places et nos villes. Alors, le débat sur la présence de l'architecte s'effacera pour laisser place au débat sur la qualité de l'architecture proposée.

## MICHEL LEIRIS

À travers près de 350 œuvres, cette exposition souligne le caractère novateur de cet artiste à la fois poète, écrivain, ethnographe, et la pertinence de sa pensée. À partir du 3 avril, au Centre Pompidou Metz. [www.centrepompidou-metz.fr](http://www.centrepompidou-metz.fr)

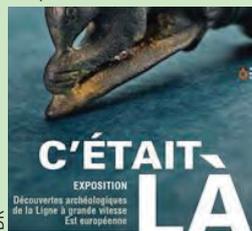
## DAVID ALTMEJD

Jouant avec une grande diversité de matériaux, le sculpteur canadien David Altmejd met en scène des créatures, souvent anthropomorphes et animales, dans un univers nourri de son intérêt pour les sciences naturelles ainsi que l'architecture. A découvrir jusqu'au 7 mars 2015 au MUDAM à Luxembourg. Renseignements : (352) 45 37 85 1 [www.mudam.lu](http://www.mudam.lu)

## «C'ÉTAIT LÀ ! SOUS NOS PIEDS...»

*Archéologie de la Ligne à Grande Vitesse Est-européenne*

Exposition présentant le résultat des fouilles archéologiques de la LGV Est de Metz à Strasbourg. Des découvertes exceptionnelles ont été mises à jour, notamment une importante nécropole de l'époque néolithique, la résidence d'un aristocrate gaulois et un exceptionnel dépôt monétaire de pièces d'argent, la bergerie d'un paysan carolingien et son cheptel... À voir au musée



DR

du Pays de Sarrebourg jusqu'au 31 août 2015. Renseignements : 03 87 08 08 68

## ENTRE TERRE ET ACIER : RCR ARCHITECTES

Mettre en valeur la nature / capturer le paysage / sublimer ses caractéristiques / tels pourraient être les mots d'ordre du trio catalan «RCR Architectes».



DR

Le trio catalan, composé par les architectes Rafael Aranda, Carme Pigem et Ramón Vilalta, revendique un travail en étroite relation avec la nature et l'environnement proche et lointain. Cette démarche est illustrée, par la récente livraison du musée Soulages, à Rodez. A voir jusqu'au 8 février 2015, à la Première Rue à Briey. Renseignements : 03 82 20 28 55 ou [www.lapremiererue.fr](http://www.lapremiererue.fr)

## SOSTHENE WEIS

Cette exposition convie le visiteur à une promenade qui lui permettra de redécouvrir son environnement familier à travers le regard de l'artiste. Ses paysages urbains sont pour la plupart dénués de personnages, ce qui rend la ville presque surréelle et onirique aux yeux de l'observateur contemporain. Jusqu'au 29 mars au Musée d'Art de Luxembourg. [www.villavauban.lu](http://www.villavauban.lu)

## NOUVEAUTÉS EN DOC : LE KIOSQUE



DR

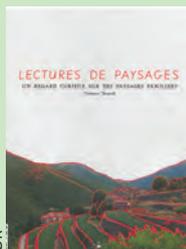
### POUR UNE QUALITÉ ARCHITECTURALE : FONDEMENTS ET DÉMARCHE

*Le Moniteur*

Ce guide, réalisé par par la FNCAUE, la MIQCP et la Direction générale des Patrimoines, a été conçu pour accompagner les collectivités territoriales et les candidats à la construction ou à la rénovation dans l'exercice de leurs compétences de maître d'ouvrage.

### LECTURES DE PAYSAGES

*F. Thinar*



DR

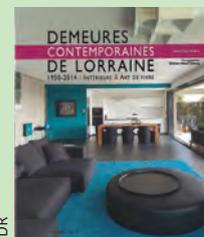
A la campagne, à la mer, à la montagne, en ville... Nous sommes sans cesse confrontés à des paysages. Ceux parmi lesquels nous vivons ; ceux que nous

voyons par la fenêtre des voitures ou des trains ; ceux que nous découvrons en vacances... Pourquoi des arbres au bord des routes ? Qui creuse les gorges et les vallées ? Au fil des pages de cet ouvrage, laissons-nous guider à travers plus de cinquante sites, leurs secrets géologiques, bioclimatiques, végétaux, humains... Et comme on apprend à lire une carte, apprenons à lire les paysages !

### DEMEURES CONTEMPORAINES DE LORRAINE

*J.L. André*

L'ouvrage présente une sélection de demeures contemporaines en Lorraine, des années 1950 à nos jours.



DR

Depuis les pionniers de la modernité que sont Jean Prouvé et Le Corbusier, l'architecture intérieure connaît une évolution permanente dans ses formes et ses nouvelles explorations, ses espaces et ses matières, ses volumes et son mobilier.

## PERSPECTIVES

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle 2, rue Jeanne d'Arc • CS 30001

Scy-Chazelles • 57 161 Moulins-les-Metz Cedex

Directeur de la publication : Clément LARCHER

Comité de rédaction : Frédérique AUCLAIR, Sandra GASPARD, Françoise HAMPÉ, Guénaëlle LE BRAS, Bernard MAFFERT, Nathalie THEIS.

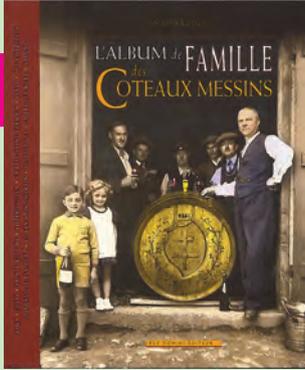
A participé à ce numéro : Alain Conteau

Imprimerie : L'HUILIER S.A.

Dépôt légal : Janvier 2015

ISSN : 1285-2376.

Sauf mention contraire le crédit photographique est : CAUE de Moselle. Imprimé sur papier recyclé écologique Oxygen. Photo de couverture : Freyning-Merlebach, maison d'accueil spécialisé - Espace architecture - ©photo Julian Pierre - CAUE57



## L'ALBUM DE FAMILLE DES COTEAUX MESSINS

M. Bucciarelli

Au cœur du Pays Messin et de ses vignobles, dominant Metz et la vallée de la Moselle, les charmants villages des coteaux (Vaux, Jussy, Sainte-Ruffine, Châtel-Saint-Germain, Lessy, Scy-Chazelles, Longeville-Lès-Metz, Le Ban-Saint-Martin, Plappeville, Lorry-Lès-Metz, Saulny) constituent un monde à part où souffle un bel art de vivre installé depuis plusieurs générations et jalousement préservé.

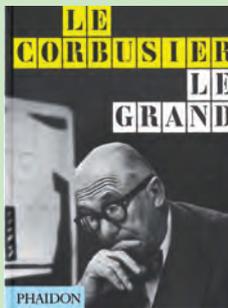
Cet ouvrage inédit de près de 500 cartes postales et photographies les réunit pour la première fois en un émouvant album de famille. Toute la mémoire d'un terroir, celui des coteaux messins, dans «un livre de garde» à l'instar des grands vins !

## LE CORBUSIER LE GRAND

Editions Phaidon

Une remarquable biographie en images aux dimensions impressionnantes retraçant la vie et l'œuvre de Le Corbusier (1887-1965), architecte, urbaniste, théoricien et figure majeure de l'architecture moderne.

Quelque 2 000 illustrations et documents, dont de nombreux inédits, éclairent les principales réalisations de Le Corbusier, qu'il s'agisse de constructions, de plans d'urbanisme, de peintures, de publications, ou de mobilier. Un ouvrage indispensable pour tous les passionnés d'architecture et pour tous ceux s'intéressant à l'évolution du mouvement moderne et du design du XX<sup>e</sup> siècle.



## L'OBJECTIF DE CE DOCUMENT

Soutenir les enseignants dans leur démarche d'éducation à la citoyenneté par le biais d'une sensibilisation au cadre de vie.

## QUEL EST SON CONTENU ?

- Treize fiches thématiques (lire une carte, identifier son habitat, ...) formant une trame pour aborder les espaces que les enfants traversent quotidiennement.
- Des documents graphiques et des textes alimentent des applications possibles avec les élèves, et des pistes pédagogiques destinées aux enseignants souhaitant approfondir le sujet.

## L'ETAT D'ESPRIT

Que l'approche soit à dominante historique, littéraire ou encore artistique, c'est la démarche qui prime et l'acquisition progressive de connaissances, capacités et attitudes. Les principaux domaines travaillés sont adaptables à tous les cycles de l'école primaire.

Les thèmes abordés sont exploitables quel que soit le quartier choisi, que l'on soit en ville ou dans un village, en centre ville ou en périphérie.

## LA MÉTHODOLOGIE

Les actions de sensibilisation à l'environnement nécessitent cinq étapes pour être complètes et bien comprises :

- 1 - Emergence des représentations (les connaissances initiales des élèves)
- 2 - Approche sensible (les enfants racontent leur perception des lieux, bâtiments, ambiances de leurs quartiers et de leur ville)
- 3 - Structuration du terrain au représenté, et du réel à la conceptualisation
- 4 - Restitution (expression orale, écrite, création artistique...)
- 5 - Prolongements (imaginer, proposer, raconter, agir...)

# LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Qu'entend-on par qualité architecturale ? La réponse est multiple par essence car elle reflète la permanente évolution des cultures et des pratiques professionnelles. Cet article expose des réflexions sur les fondements de la qualité architecturale partagés aujourd'hui en France. La qualité architecturale est essentielle pour façonner un cadre de vie agréable, des espaces porteurs de bien-être ; c'est pourquoi elle doit être exigée par tous les maîtres d'ouvrage. Les maîtres d'ouvrages publics ont à cet égard une responsabilité importante, dans la mesure où ils initient des constructions à valeur symbolique et à usage collectif, marqueur d'exemplarité.



1 - Gravelotte : musée,  
B. Mader, architecte

2 - Bitche : ateliers  
municipaux, V. Toffaloni  
architecte

3 - Soucht : musée du sabotier,  
UrbanKultur architectes

4 - Fontoy : multiaccueil,  
F. Theis et B. Pagnoncelli,  
architectes

5 - Ludesch : équipement  
multifonctionnel,  
H. Kaufmann, architecte



6 - Yutz : multicacueil,  
JP Donzé, architecte

7 - Schweyen : salle communale,  
Haha architectes

8 - Farébersviller : groupe scolaire,  
DWPA architectes



### POURQUOI EXIGER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE AUJOURD'HUI ?

Au-delà de l'apport à l'amélioration des espaces de vie, intérieurs et extérieurs, la qualité architecturale est une réponse aux enjeux de développement durable et au risque de banalisation de notre cadre de vie.

#### LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ALLIÉE DES ENJEUX ACTUELS

La réponse architecturale est une approche globale et sur mesure à chaque projet, dans laquelle la transition écologique a toute sa place. En effet, la transition écologique abonde dans le sens de la qualité de l'architecture car elle est porteuse de progrès (sobriété, matériaux sains, etc) et de changement de mentalité, en réinterrogeant tout comme l'architecture, les façons de faire, de se loger, de vivre ensemble.

#### LA QUALITÉ ARCHITECTURALE REPONSE A LA BANALISATION DU CADRE DE VIE

La standardisation et la réglementation ont tendance à entraîner une banalisation des réponses formelles, réponses devenant purement techniques. La qualité de l'architecture, tout en intégrant les règles, réside plutôt en une bonne compréhension des contraintes environnementales, urbaines, économiques et sociétales, offrant un ancrage culturel fort d'où naît la singularité de chaque projet, en harmonie avec le génie du lieu.

#### Par qui ?

##### PAR LES ARCHITECTES

La qualité architecturale doit être définie par ses premiers artisans, les architectes, car ils sont les seuls à être formés pour conjurer l'ensemble des contraintes (techniques, financières, réglementaires, etc.), des besoins et répondre aux enjeux environnementaux et esthétiques.

La définition de la qualité est également très différente en fonction de la culture locale. Au Japon, la qualité est d'avantage axée sur la résistance du bâtiment aux éléments naturels

(tremblements de terre, tsunami, etc). A Dubai la qualité est en lien avec la hauteur du bâtiment symbole de puissance, etc.

#### Pour qui ?

##### POUR LES JURÉS DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Analyser et expliquer la qualité architecturale des projets nécessite que des architectes jurés fassent œuvre de pédagogie à l'occasion des concours d'architecture auprès des autres membres du jury. Ceci explique pourquoi il est demandé que les jurys intègrent au minimum un tiers de maître d'œuvre.

▼ Groupe scolaire à Hombourg-Haut  
G Studio architecte



#### LA QUALITÉ POUR TOUS

La qualité architecturale est pourtant profitable à tous, comme l'exprime Jacques White, architecte.

«La qualité architecturale n'est pas un désir optionnel. C'est un moyen par lequel le bien-être collectif peut être élevé dans la légitime recherche de bonheur, composition d'espaces confortables et agréables à vivre ».

## LA QUALITÉ ARCHITECTURALE EN HUIT NOTIONS

Les citations ci-dessous sont extraites du document « pour une qualité architecturale : fondements et démarche », édité par Le Moniteur dans la série « les cahiers experts » et rédigé avec la collaboration de la Fédération Nationale des CAUE, auquel le CAUE de la Moselle a participé.<sup>(1)</sup>

*«Certains principes garants d'une architecture qualitative ont été définis par les Grecs et traduits par Vitruve dès le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. dans le seul traité qui nous soit parvenu de l'Antiquité : De architectura. Celui-ci aborde des thèmes comme la matérialité de l'architecture (matériaux et mise en œuvre), son aspect social (usages, distribution) et le beau (proportions, ornement). Ils ont été, par la suite, traduits en pleine période académique en cinq notions fondamentales : l'Ordonnance (ce qui donne à toutes les parties du bâtiment leur juste grandeur par rapport à leur usage), la disposition (l'arrangement convenable de toutes les parties), la proportion (rapport du tout aux parties et des différentes parties entre elles), la bienséance (justification et pertinence de chaque ouvrage) et la distribution (l'adaptation au programme, aux moyens du maître d'ouvrage et au contexte).»*

### 1 L'OPPORTUNITÉ

«C'est l'évaluation de la pertinence d'un projet. Il s'agit de s'assurer dès l'amont qu'il est pleinement justifié de construire et que le besoin est clairement identifié, qu'il est nécessaire de réaliser une construction neuve, que les ressources budgétaires sont suffisantes (pour

l'investissement initial comme pour l'entretien), que le site envisagé est approprié et adapté au programme, aux usagers et aux usages, etc. Dans le contexte actuel d'économie, qu'elle soit financière ou d'espace, ces questions sont incontournables.»

L'accompagnement du CAUE : Au travers d'un conseil oral, puis écrit, l'architecte-conseiller du CAUE évalue l'opportunité d'un projet.

### 2 LA LOCALITÉ

«C'est la prise en compte des contextes spatial, économique, culturel, patrimonial et naturel, notamment, qui garantit un ancrage du projet et permet d'éviter une banalisation de l'architecture. Il s'agit de concevoir le projet en considérant le contexte local, tant pour le choix des matériaux (selon leur disponibilité, leur coût, la facilité ou non de leur acheminement sur place) et des techniques, que pour l'implantation ou l'orientation des bâtiments, selon le site et le climat, par exemple. L'enjeu est de construire le projet en fonction du site, des besoins et de la culture locale. Il ne s'agit pas pour autant de se

conformer à une esthétique qui se voudrait typique de la région d'implantation du projet, mais bien de prendre en compte les conditions du projet pour opérer des choix pertinents dans la conception : c'est-à-dire que selon les cas, un projet de qualité peut prendre la forme d'un bâtiment très visible et contemporain dans un contexte très naturel ou patrimonial, ou celle d'un bâtiment qui s'efface complètement dans le site.»

L'accompagnement du CAUE : Au travers d'un conseil, puis d'un pré-programme, l'architecte-conseiller du CAUE identifie les spécificités du lieu (architecturales, urbaines, végétales, paysagères) qui en font son unicité. Le projet à venir devra les valoriser ou les revisiter dans une expression contemporaine.

### 3 LA SPÉCIFICITÉ

«C'est le refus de réponses conceptuelles ou techniques toutes faites. C'est la volonté de toujours re-questionner le programme dans une réponse adaptée et spécifique à un maître d'ouvrage, des usagers, un lieu et sa singularité. L'enjeu

est de concevoir un projet manifestant une prise de position claire et justifiée par rapport à son contexte global. L'important est que la situation initiale soit justement évaluée, les enjeux majeurs identifiés afin de formuler, par le projet architectural, une réponse adaptée aux besoins spécifiques et exprimer la dimension symbolique unique de chaque projet.»

L'accompagnement du CAUE : À l'occasion d'un pré-programme, l'architecte-conseiller aide la collectivité à formuler ses besoins et à hiérarchiser les enjeux majeurs du projet.

### 4 L'HABITABILITÉ

«C'est une organisation qui permet le bon fonctionnement du bâtiment (usage, commodité) et l'exigence de confort et de générosité dans les surfaces et les volumes offerts (bien-être, confort d'ambiance, confort d'usage, confort spatial, ergonomie et accessibilité). C'est la prise en compte des usages et des usagers dès l'amont du projet dans la conception des espaces dans toutes leurs dimensions.

## LA QUALITÉ ARCHITECTURALE EN HUIT NOTIONS

C'est aussi l'attention portée à la santé des occupants qui impacte la réalisation des lieux ainsi que le choix des installations techniques et des matériaux.»

L'accompagnement du CAUE : A l'occasion d'un pré-programme, l'architecte-conseiller définit des objectifs de confort, d'évolutivité des locaux attendus par le maître d'ouvrage et les futurs usagers.

### 5 LA SOBRIÉTÉ

«C'est l'adéquation des moyens mis en œuvre et l'exigence de frugalité dans la consommation de matières premières et d'énergie. Cette intelligence dans la conception du bâtiment se traduit par des choix qui permettent de minimiser la consommation de ressources tout en préservant le confort d'usage du bâtiment une fois réalisé. Il ne peut donc s'agir uniquement de mettre en place des solutions technologiques pointues afin de réduire les différentes consommations d'énergies, mais bien d'opérer des choix en prenant en compte l'usage, le long terme et le coût global. Dans certains cas, des dispositifs très simples et peu coûteux sont préférables à l'installation de dispositifs

techniques complexes, par exemple pour assurer la ventilation naturelle des pièces. Ces choix ne se limitent pas à la consommation d'énergie mais concernent l'ensemble du projet : par exemple le système constructif ou les matériaux utilisés.»

L'accompagnement du CAUE : A l'occasion du choix d'un projet architectural, le CAUE intègre le coût global comme critère d'évaluation.

### 6 LA SOLIDITÉ

«Il s'agit de choisir soigneusement un système constructif adapté au projet, de veiller à la qualité et à la pérennité des matériaux retenus et de leur mise en œuvre. C'est également la prise en compte du long terme, en anticipant l'entretien et la durabilité du bâtiment, dans une logique de coût global. Cette notion de pérennité intègre aussi l'aptitude d'une construction à être adaptable en fonction d'un changement d'usage : recyclable, ou «déconstructible»

L'accompagnement du CAUE : À l'occasion d'un pré-programme, l'architecte-conseiller fixe des exigences qualitatives concernant la construction et l'entretien.

«La forme simple n'est pas toujours la meilleure, mais le meilleur est toujours simple.»

H.DASSENAU, architecte

### 7 LA BEAUTÉ

«C'est la notion la plus subjective car elle fait appel à la culture et aux références de chacun et de chaque époque. Il s'agit non seulement de la réalité matérielle, concrète de la construction : formes, ordonnancement et proportions des éléments, textures et couleurs, dessin et rythme des façades... mais aussi de la globalité et de la perception de l'œuvre, c'est-à-dire (au-delà de l'aspect visuel) l'impression produite, l'ambiance créée et leur adéquation avec le projet et le parti d'ensemble (programme, usages, contexte notamment), depuis l'enveloppe jusqu'aux détails intérieurs les plus ordinaires.»

### 8 LA CHARGE SYMBOLIQUE DE LA FONCTION

Un bâtiment, au delà des appréciations basées sur l'esthétique, permet d'exprimer la valeur symbolique de la fonction qu'elle abrite, tout particulièrement pour une construction publique

(mairie, école, etc.). La qualité architecturale est donc liée à une expression juste de cette valeur. Finalement, la qualité architecturale, contrairement à celle d'un produit industriel, est un équilibre délicat. Elle naît de la capacité d'un architecte à faire la synthèse entre de multiples paramètres pour aboutir à un objet esthétique et unique, en adéquation à l'usage auquel il est destiné.

## A LIRE

Pour en savoir plus, acheter le dernier des cahiers experts. Il est tenu à disposition pour les adhérents du CAUE57 sur simple demande.

(1) Les cahiers experts édités par Le Moniteur «Pour une qualité architecturale : fondement et démarche», Ministère de la Culture, MIQCP et Fédération Nationale des CAUE.



# L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS

La Loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : vers l'accessibilité universelle



▲ Hagondange : synagogue transformée en lieu culturel

La Loi avait pour objectif de permettre l'accessibilité universelle, au terme d'une période de 10 ans soit pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015, par la prise en compte :

- des différents types de handicap ;
- de la chaîne du déplacement dans sa globalité (voirie, transports, espaces publics, parties communes des immeubles..) ;
- de l'ensemble des domaines de la vie (vie sociale, enseignement, transport, travail..).

Les collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) étaient particulièrement concernées avec les Etablissements Recevant du Public (ERP), les Installations Ouvertes au Public (IOP), les voiries et espaces publics, les transports. Elles

ont pour cela élaboré le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

## LES AJUSTEMENTS DE L'ORDONNANCE DU 26 SEPTEMBRE 2014

L'ordonnance, tout en confirmant les ambitions de la Loi, tient compte des difficultés pour atteindre ses objectifs et le risque de mettre hors la loi les

acteurs publics et privés. La mesure phare est L'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap). Référentiel essentiel du maître d'ouvrage, c'est son engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (3, 6 ou 9 ans) ; il est approuvé et peut être modifié par le Préfet.

- Un Ad'Ap peut porter sur un établissement, pour l'ensemble des établissements ou être

organisé par thématique ou secteur géographique (écoles, magasins ...);

- **Des bilans intermédiaires annuels** et un bilan final sont à envoyer au préfet et à la commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité; elle est obligatoire dans les communes ou intercommunalités de plus de 5 000 habitants et peut être introduite en deçà;
- **Des sanctions pécuniaires** spécifiques à l'Ad'AP, pour manquement aux obligations: forfaitaires, elles s'échelonnent de 1500 à 5000 euros.

#### LA DÉFINITION DES MODALITÉS D'APPLICATION DE L'ORDONNANCE PAR LES DÉCRETS DU 5 NOVEMBRE 2014

Pour les déplacements sur le territoire, afin de garantir une cohérence globale (transports, accès aux réseaux, matériels roulants) l'Agenda Accessibilité Programmé et le Schéma Directeur d'Accessibilité fusionnent.

Pour le cadre bâti existant, une réglementation spécifique est mise en place.

- De nouvelles procédures et documents sont mis en place et précisés par l'arrêté du 15 décembre 2014 (formulaires Cerfa et modèles types);
- Le contenu des agendas est défini selon la situation particulière de chaque établissement;
- Les conditions d'approbation,

de dérogations, de prorogation, et d'application des sanctions sont précisées.

#### Un calendrier d'obligations nouvelles à respecter par les maîtres d'ouvrage :

Pour les ERP ou IOP accessibles au 31 Décembre 2014, adresser avant le 1<sup>er</sup> mars 2015 au Préfet et à la commission communale ou intercommunale :

- une attestation sur l'honneur pour les 5<sup>ème</sup> catégorie (la moins élevée en termes de sécurité).
- une attestation de conformité établie par un contrôleur technique agréé ou un architecte pour les 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie.

Pour les ERP ou IOP non accessibles au 31 Décembre 2014,

élaborer un Agenda d'accessibilité programmé à déposer avant le 27 septembre 2015.

#### LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES AU CADRE BÂTI EXISTANT : L'ARRÊTÉ DU 8 DÉCEMBRE 2014

Les nouvelles obligations normatives sont décrites dans les articles 2 à 19, elles concernent les grands thèmes suivants :

- Accès et stationnement;
- Accueil et circulations intérieures;
- Aménagements et équipements internes.

Les deux cas d'exonération des obligations sont expressément définis :

- Le bâtiment n'est pas accessible : l'inaccessibilité

est avérée si le trottoir a une largeur inférieure ou égale à 2,8 m et une pente longitudinale supérieure ou égale à 5 %, et une différence de niveaux entre l'extérieur et l'intérieur supérieure à 17 cm;

- Les étages ou niveaux ne sont pas accessibles aux personnes circulant en fauteuil roulant

Le principe général relatif à la possibilité de prévoir des solutions alternatives est posé : les maîtres d'ouvrage doivent pour cela proposer des aménagements d'effets équivalents et satisfaisant aux objectifs normatifs, tels qu'ils sont fixés par l'arrêté du 8 décembre.

Pour en savoir plus : [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr)



▲ Les Etangs : mairie

# LA MAISON DE LA NATURE À MONTENACH

Située au cœur de la Réserve Naturelle Nationale de Montenach, la Maison de la Nature et de l'Environnement a pour objectif de sensibiliser le public de manière pédagogique et ludique aux enjeux paysagers et environnementaux du territoire. Sobre et contemporaine, elle respecte le label Bâtiment Basse Consommation-Efficacité (BBC), allant plus en avant que la Règlementation Thermique (RT 2005) applicable au moment de la réalisation du projet.



▲ *Vue d'ensemble. Façade principale. Sobriété des volumes en bois implantés dans un écrin de verdure.*

**Le site** se trouve en périphérie de la commune de Montenach, à quelques pas de la célèbre promenade des «orchidées sauvages». Vaste pâture vallonnée, le terrain est bordé par des arbres et un cours d'eau.

## Le programme

La Communauté de Communes des Trois Frontières a souhaité que ce projet «se fonde dans son environnement» et génère un impact minimal sur la nature.

Le programme rassemble trois pôles :

- un pôle administratif regroupant les animateurs, les administrateurs, le Conser-

vatoire des Sites Lorrains, les associations oeuvrant pour la protection des sites naturels des environs,

- un pôle accueil pour recevoir le public avec une salle multimédia de réunion et de conférence, une boutique, une cafétéria,
- un pôle d'exposition et d'animation avec deux ateliers pratiques.

**Le projet**, conçu par l'architecte Guillemette GILLES de Dynamo Associés (Thionville), a été pensé comme une «maison», sans monumentalité, dans l'esprit de l'observatoire. Les caractéristiques naturelles du terrain

ont été conservées. Sobriété et rigueur s'imposaient face à un site très riche en événements : cours d'eau, pont, vues multiples, arbres remarquables, terrain vallonné...

De plain-pied, le projet se compose de trois bâtiments en bois, de largeur égale, positionnés en éventail pour offrir des cadrages de vues sur le site. Ces volumes, posés à l'arrière au niveau du terrain naturel, s'élancent vers l'avant en se décollant légèrement du sol, mettant ainsi le relief en évidence. Cette division volumétrique rend lisible les différents usages de la Maison de la Nature. Des espaces servants et traversants relient les trois

«cabanes». Ces «interstices» accueillent la déambulation, la présentation du site et l'accès aux services. L'un d'eux mène à une loggia permettant le pique-nique abrité, la pause-café ou la lecture. Une «perméabilité» visuelle et physique invite le promeneur à ressentir la traversée du paysage dans le bâti. La flexibilité des usages permet également de transformer la salle de conférence en atelier enfants.

## L'économie d'énergie

Une démarche environnementale a été suivie dès la conception du projet afin d'atteindre la qualification de «Bâtiment



▲ Salle d'exposition

Basse Consommation» selon la norme Effenergie. Il obtient ainsi une consommation inférieure à 65 kWh/m<sup>2</sup> SHON/an (selon la RT 2005). La consommation électrique est limitée par des capteurs de présence et des lampadaires à LED. Une action de sensibilisation a également été menée sur la maintenance et la vie du bâtiment.

Le bois représente 70 % des éléments de la construction (Mur Ossature Bois en lamellé-collé, menuiserie bois, bardage en Mélèze non traité). L'utilisation du bardage a été optimisée car il n'a pas nécessité de coupes (4 m toute hauteur) et peut

être démonté en fin de vie et changé. L'emploi du Mur Ossature Bois (MOB) a permis de réduire les nuisances de chantier. Ce procédé limite l'impact écologique des matériaux, leur entretien et offre une excellente étanchéité à l'air.

#### La performance thermique

Aux principes bioclimatiques du projet, est associé un système de chauffage/rafraîchissement par une pompe à chaleur couplé à de la géothermie verticale (sondes profondes, 6 pieux tous les 10 m). Chaque pôle bénéficie d'une isolation thermique autonome (épaisseur murs 38 cm / épaisseur couverture bac acier + végétalisation 20 cm). Cela permet de moduler le système de chauffage/rafraîchissement selon les usages saisonniers. Les «interstices» sont conçus comme des sas tempérés. Les

locaux d'entretien et de rangement des VTT, simplement isolés, permettent de réduire la surface à chauffer de 60m<sup>2</sup>. En basse saison, pendant la période la plus froide, seul le pôle administratif est ouvert en continu et chauffé. L'orientation nord/ouest de la Maison de la Nature lui permet de bénéficier pleinement du rayonnement solaire hivernal et de l'ombre portée des arbres sur la façade en été. Les deux autres pôles sont tempérés voir maintenus hors gel. En moyenne saison, les usages, les horaires et le climat déterminent le chauffage des pôles accueil et exposition. En haute saison, les salles d'exposition orientées nord ne subissent pas les contraintes d'un fort rayonnement solaire tout en offrant une luminosité de qualité. Quant aux façades ouest, largement vitrées sur l'entrée du site, elles sont équipées de pare-soleil extérieurs.

#### La qualité de l'air intérieur

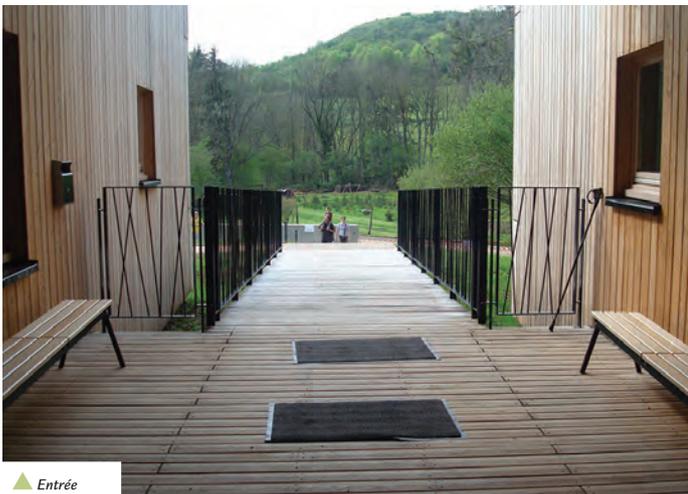
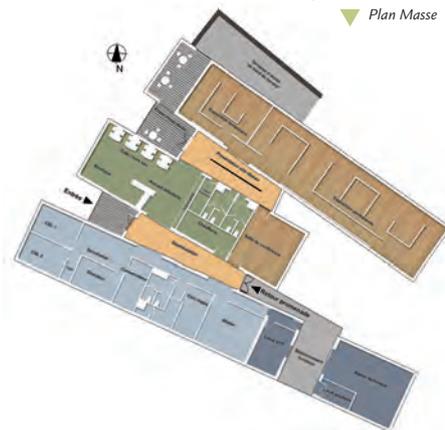
La ventilation double flux, le choix de peinture et d'un sol linoléum sans Composés Organiques Volatils (COV) participent à une bonne qualité de l'air intérieur.

#### La gestion de l'eau

La couverture végétalisée permet de retenir 50% des eaux pluviales, stockées pour l'arrosage ou dirigées vers des puits perdus. Cette 5<sup>ème</sup> «façade

verte» permet à la «cabane» de se fondre dans le paysage. Le projet possède un traitement autonome des eaux usées : une fosse toutes eaux reliée à un système de filtre planté de roseaux qui rejoint le cours d'eau. Enfin, un revêtement perméable en stabilisé recouvre le parking.

▼ Plan Masse



▲ Entrée

## FICHE TECHNIQUE

MAÎTRE D'OUVRAGE :  
Communauté de communes des  
Trois Frontières

MAÎTRE D'ŒUVRE :  
Dynamo Associés - Guillemette  
GILLES (Thionville)

AMO :  
CESTE (Assistance juridique et  
technique)

COÛT DE L'OPÉRATION :  
1 675 416 € HT (valeur 2010)

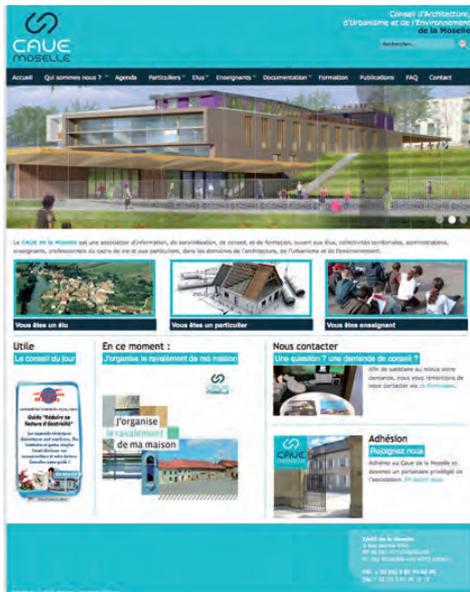
SHON :  
720 m<sup>2</sup>

DÉBUT DES TRAVAUX :  
Mars 2010

RÉCEPTION :  
Mars 2012

Retrouvez l'actualité et toute l'information dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur notre site internet :

<http://www.caue57.com>



## ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Mercredi de 9h00 à 12h00

## Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

2, rue Jeanne d'Arc • CS 30001 • Scy-Chazelles • 57 161 Moulins-les-Metz Cedex • tél : 03 87 74 46 06 • fax : 03 87 74 75 74  
Email : [contact@caue57.com](mailto:contact@caue57.com) • [www.caue57.com](http://www.caue57.com)